



Syndicat de la Médecine Générale

Communiqué de presse du 22 décembre 2021

Continuer à accueillir et soigner les non vacciné-e-s

Récemment, l'Autriche a décidé un confinement sélectif épargnant les vacciné-e-s. Singapour a quant à elle décidé de dérembourser les soins des patient-e-s hospitalisé-e-s pour Covid et non vacciné-e-s. En France, les non vacciné-e-s ayant besoin d'une consultation dans un établissement de santé seront bientôt refoulé-e-s. (avec la mise en place du passe vaccinal à la place du passe sanitaire). Attention : **limiter les droits fondamentaux et les soins aux non vacciné-e-s n'arrêtera pas la pandémie de Covid 19**. Continuons à soigner les non vacciné-e-s et refusons de les discriminer.

Toute personne infectée par la Covid doit pouvoir bénéficier efficacement de soins, qu'elle soit vaccinée ou non : conseils, isolement, surveillance ou traitements spécifiques. Empêcher l'accès aux soins et au dépistage des non vacciné-e-s ne mènera qu'à l'augmentation des contaminations.

Les structures hospitalières sont sous pression à cause de restrictions de capacités d'accueil et d'hospitalisation, organisées par les décideurs-euses depuis plusieurs années sur des bases économiques de rentabilité sans lien avec les besoins de la population. Les fermetures de lits se poursuivent sur ordre du gouvernement, alors que nous sommes en période épidémique. Et le départ des personnel-les soignant-e-s de l'hôpital qui s'opère depuis plusieurs années est dû à des causes structurelles (manque de moyens, bas salaire, heures supplémentaires non payées...). Les personnes non vaccinées ne sont pas responsables de ça. L'argument de la vaccination indispensable pour « soulager l'hôpital public » est dangereux. Les difficultés d'accès aux soins ne relèvent pas de la responsabilité des individu-e-s : ce sont les gouvernant-e-s qui dégradent les services publics.

Notre système est (encore) basé sur la mutualisation des moyens et le partage des risques. Ce qui fait par exemple qu'une personne atteinte d'un cancer du poumon n'avance pas de frais liés à sa maladie, peu importe qu'elle ait fumé, ou été exposée à l'amiante ou autre. Se désolidariser de celles et ceux qui sont malades et qui ont besoin de soins revient à détruire les fondements de Sécurité sociale de l'assurance maladie: si chacun-e est responsable de lui/elle-même, alors pas besoin de mettre dans un pot commun pour couvrir les soins de tous et toutes. Chacun-e serait alors obligé-e de payer pour son propre compte en fonction des « risques » pris au cours de la vie, auprès de systèmes assurantiels qui n'attendent que ça. Il est illusoire de croire que nous pouvons individuellement nous assurer pour des risques qui représentent des sommes astronomiques (3 000 € la journée en soins intensifs, 30 000 € certaines lignes de chimiothérapie) La police d'assurance sera salée, plus salée que la cotisation solidaire qui est versée à l'Assurance maladie aujourd'hui.

La Covid met à mal notre système de soins, mais menace aussi notre système de protection qu'est l'Assurance maladie.

Restons vigilant-e-s : non à toute discrimination dans le soin et le remboursement concernant les personnes non vacciné-e-s ! Non au pass vaccinal, en particulier dans les lieux de soins !

Oui à un véritable service public dans le soin, comme dans la protection sociale, seule garantie possible pour le droit à la santé de tous et toutes. Rendez-nous la Sécurité sociale, rendez ses moyens à l'hôpital public !

Contact

Lanja Andriantseharinala : 06 68 91 41 64